



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Section « Arbitrage ADR »

Conférence du Professeur Naoki KANAYAMA, Université de Keio, Japon

L'état des lieux de l'arbitrage au Japon

Regard comparatiste sur la jurisprudence « Belokon » Cour d'appel de Paris, 27 février 2017

**Lundi 4 Mars 2019
De 17h à 20h**

Société de législation comparée

Amphithéâtre, 1^{er} étage
28 rue Saint-Guillaume
75007 Paris

17h Accueil

Présidente de séance : Béatrice Castellane, présidente de la Section « Arbitrage ADR » de la Société de législation comparée

17h15 Propos introductifs : Dominique Hascher, président de la Société de législation comparée

Intervention du Professeur Naoki Kanayama

17h30 Paysage de l'arbitrage au Japon

17h50 Débats avec la salle

18h00 Affaire « Belokon »

Débat avec la salle

**Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles
auprès de : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com**

La participation à cette conférence est gratuite.

Merci de vous munir d'une pièce d'identité.

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats.